REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE THEHILLAC

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215602509-20251211-DCM50-DE

Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THEHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en mairie, sous la présidence de Christian LEMEE, Maire. Date de convocation : 5 décembre 2025.

PRESENTS : Messieurs BOUGRO Corentin, BENOIT Pascal, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PLAUD Mathieu, Mesdames JOGUET Françoise, PETIT (QUÉAU) Karen, TRESSEL Angélique.

ABSENTE EXCUSÉE :
Alexandra CHAUDET (CHEVREUX)

SECRETAIRE : Corentin BOUGRO

Conseillers en exercice : 12

DCM50 Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Il est proposé au conseil municipal de permettre à Monsieur Le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal 2026.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors « remboursement des emprunts ») est de 33 800,00€. Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 8 450,00€ soit 25% de 33 800,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement :

Chapitre	BP 2025	Autorisation
21 : Immobilisations corporelles	4 900,00€	1 225,00€
23 : Immobilisations en cours	28 900,00€	7 225,00€
Total	**33 800,00€**	**8 450,00€**

Fait et délibéré à Théhillac,
Le 11 décembre 2025
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance
Corentin BOUGRO

Le Maire,
Christian LEMEE

MAIRIE DE THEHILLAC (Morbihan)

Affiché le : 19 DEC. 2025
Transmis à la Préfecture de Vannes le : 19 DEC. 2025